

DECISION DU MAIRE
N° 2023-027

Objet : Contrat de maintenance des installations de génie climatique (chauffage – ventilation) de l'école élémentaire

Le Maire de Saint Jean d'Arvey :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°57/2020, en date du 10 septembre 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un nombre de ses compétences et notamment :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500.000 € (article L. 2122-22, 4° du CGCT)**

Vu la proposition de l'entreprise ADITEC située 513 rue du 8 mai 1945, Albens, 73410 ENTRELACS pour la maintenance des installations de génie climatique (chauffage – ventilation) de l'école élémentaire, pour un montant annuel HT de 3 205.00 € (3 846.00 € TTC) pour l'option de base, et un montant annuel HT de 600 € (720.00 € TTC) pour l'option d'astreinte ;

Considérant que le bon fonctionnement des installations de génie climatique de l'école élémentaire (chauffage - ventilation) nécessite la mise en place d'une maintenance spécifique,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer la proposition de contrat pour les installations de génie climatique (chauffage – ventilation) de l'entreprise ADITEC, située 513 rue du 8 Mai 1945, Albens, 73410 ENTRELACS, pour un montant du marché public de 3 205.00 € HT pour le contrat de base et un montant de 600.00 € HT pour l'option d'astreinte et de préciser que le montant TTC total correspondant est de 4 566.00 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 14 novembre 2023.

Le Maire,
Christian BERTHOMIER

